



Union Fédérale des Consommateurs QUE CHOISIR de Nouvelle-Calédonie
8 rue LACAVE-LAPLAGNE - TRIANON
BP 2357 98846 NOUMEA CEDEX
Tel/Fax : (687) 28.51.20
Courriel : contact@nouvellecaledonie.ufcquechoisir.fr
Site : <http://www.ufcnouvellecaledonie.nc>

Communiqué de presse

Notre association relaie, à l'attention des consommateurs ayant une résidence en métropole, la campagne 2017 « Energie moins chère ensemble ».

Il convient de suivre les indications données ci-dessous par la Fédération UFC Que Choisir.

Pour le conseil d'administration

La présidente
Luce LORENZIN

Nouméa, le 28 juillet 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE de la Fédération UFC Que Choisir

Énergie moins chère ensemble : pour des économies et une énergie encore plus durables !

10 ans après la libéralisation des marchés de l'énergie, et alors que les conditions d'une véritable concurrence profitable aux consommateurs sont réunies sur les marchés du gaz et de l'électricité, l'UFC Que Choisir lance une nouvelle campagne « Énergie moins chère ensemble », comprenant plusieurs nouveautés, pour permettre aux consommateurs, par leur rassemblement, d'obtenir les meilleures offres sur les marchés du gaz et de l'électricité.

^{ère}
1^{ère} nouveauté : pour des économies durables, des offres gaz et électricité classiques À PRIX FIXES 2 ANS

Pour répondre à l'attente des consommateurs d'une prévisibilité des tarifs, la campagne propose cette année un lot gaz et un lot électricité, à prix fixes 2 ans, le cahier des charges prévoyant, en outre, qu'à l'issue des 2 ans, le fournisseur lauréat ne puisse proposer une offre moins avantageuse que sa meilleure offre de marché. Cette extension de la période de fixité du prix est sans risque pour le consommateur qui peut, rappelons-le, changer de fournisseur à tout moment et gratuitement

2^{ème} nouveauté : un lot « électricité - soutien aux petits producteurs renouvelable »

De même, soucieuse d'encourager l'investissement dans les petits sites de production d'électricité renouvelable, l'UFC Que Choisir a instauré ce lot supplémentaire à côté de l'offre classique. L'électricité de ce lot doit provenir majoritairement de petits sites de production d'énergie renouvelable situés en France, étant entendu qu'un audit sera réalisé aux fins de vérifier la réalité de

l'approvisionnement¹. Compte tenu de ses caractéristiques, le bénéfice de cette offre (à prix fixe 1 an), ouverte à l'ensemble des inscrits, est limité aux 25 000 premières personnes qui souhaiteront y souscrire.

Et toujours : la sécurité juridique comme valeur ajoutée

Comme pour les précédentes campagnes, l'UFC Que Choisir entend, au-delà des prix, offrir une sécurité juridique aux consommateurs à travers des conditions contractuelles sûres, imposées par elle, et l'accompagnement des souscripteurs par la Fédération en cas d'éventuelles réclamations. Parmi les éléments imposés cette année dans le contrat client on trouve, par exemple, la possibilité de l'auto-relève, la facturation bimestrielle, la pluralité des modes paiement quel que soit le mode de facturation, le choix de la date de prélèvement en cas de mensualisation, ou encore la prise en compte des recommandations faites par la Commission des clauses abusives et le Médiateur national de l'énergie qui ne sont normalement pas contraignantes.

Le calendrier de la campagne « Énergie moins chère ensemble » est le suivant :

- **INSCRIPTION DES CONSOMMATEURS : jusqu'au 25 septembre (inclus)** sur www.choisireensemble.fr ou auprès des associations locales UFC Que Choisir participant à l'opération². L'inscription est gratuite et sans engagement. Pour l'électricité, les inscrits pourront demander à recevoir les deux offres (classique et de soutien aux petits producteurs de renouvelable) afin de les comparer.
- **ENCHÈRES INVERSÉES** : chacune des 3 offres lauréates sera dévoilée le 26 septembre 2017.
- **OFFRES PERSONNALISÉES** : à compter du 16 octobre, chaque inscrit recevra une offre personnalisée sur la base de son profil de consommation. Il reste libre de souscrire ou non aux offres reçues.

Indépendance oblige, pour couvrir les frais d'organisation, une participation de 10 euros sera demandée aux souscripteurs pour une énergie, et 14 euros pour les deux énergies (réduite respectivement à 5 et 8 euros pour les adhérents aux associations locales ou abonnés aux publications de l'UFC Que Choisir, au jour de leur inscription).

Alors que les tarifs de l'énergie restent une préoccupation majeure des Français, l'UFC Que Choisir appelle donc :

- **tous les abonnés au gaz de ville et à l'électricité (abonnés au tarif réglementé, aux offres du marché libre), desservis par les gestionnaires nationaux de réseau (Enedis (ex ERDF)/GRDF), à s'inscrire sur le site dédié www.choisireensemble.fr**
- **les fournisseurs nationaux de gaz et d'électricité à jouer le jeu de la concurrence au service des consommateurs.**

¹ Au moins 70 % de l'électricité fournie annuellement sera issue de sites de production présentant les caractéristiques suivantes :

- Installation de type éolien terrestre ou offshore (avec une puissance inférieure ou égale à 10 MW)
- Installation de type photovoltaïque (avec une puissance inférieure ou égale à 250 kWc)
- Installation de type hydraulique (avec une puissance inférieure ou égale à 20 MW).

Cette part de la fourniture devra être produite sur le territoire français. Pour les 30 % restants, l'électricité fournie devra également provenir de sources renouvelables, sans restriction technologiques ou géographiques ou donner lieu à l'achat en équivalent de garanties d'origine.

² L'association UFC Que Choisir de Nouvelle-Calédonie ne participe pas à l'opération. Merci de vous rapprocher de l'association locale proche de votre résidence en métropole.